



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

ÉVALUATION des **Politiques Publiques**

COMMISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapport d'activités 2017

Sommaire

Le mot du Président de la CEPP

Introduction

I / La structuration du dispositif d'évaluation

A - Le processus de planification des évaluations et le programme d'évaluations pour 2017

B - Le périmètre d'intervention de la CEPP et la répartition des rôles des différentes parties prenantes de l'amont à l'aval de l'évaluation

C - Le rôle de la CEPP dans les processus d'évaluation

II / L'avancement des travaux d'évaluations

A - Les évaluations en cours

B - Les évaluations terminées

C - Les évaluations à lancer en 2018

III / La présentation en plénière du suivi des recommandations des évaluations

IV / Le développement de la culture de l'évaluation

A - Les cycles de formation

B - La création de groupes de travail restreints

C - La participation à des manifestations

D - Les perspectives 2018

Le mot du Président de la CEPP

La réunion des 3 anciennes Régions pour fonder la Nouvelle-Aquitaine constitue à la fois une aventure, un défi, une responsabilité, nous le savions tous et le vivons toutes et tous.

Une mission d'harmonisation des politiques publiques immédiatement instituée en début de mandature a dénombré 706 dispositifs ou mesures cumulés. Le travail mené pour assurer une continuité de ces politiques a aussi montré l'attachement de chacun, élu ou citoyen, aux services qui font son quotidien, formation, transport, soutien aux activités... Expliquer un retrait, une transformation, un apport innovant dans l'action publique est une nécessité incontournable et les outils d'évaluation doivent contribuer à cette clarification. Actuellement, seule la Région Nouvelle Aquitaine s'est dotée d'une commission d'évaluation des politiques publiques. Cette commission, que je préside, réunit notamment 7 Conseillers régionaux et 4 membres du CESER, qui sont l'expression de la diversité politique et citoyenne de notre grande région. Au-delà des origines politiques, professionnelle, géographique de ces femmes et de ces hommes, l'équipe ainsi constituée a pour volonté première d'être tout à la fois un outil d'aide au projet régional innovant et le promoteur d'une culture de l'évaluation.

En plus de son engagement à conduire des évaluations transversales, impliquant plusieurs dispositifs ou plusieurs compétences, chaque élu de la CEPP est impliqué dans la coordination d'une des évaluations retenues et, pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, nous avons également constitué 3 groupes de travail thématiques : un groupe Communication, un groupe Formation, un groupe Enseignement supérieur/master.

Évaluer c'est donner de la valeur et c'est la fonction première de notre commission. Accompagner les politiques publiques dès leur mise en œuvre en est un enjeu supplémentaire. Au niveau national seul 11% des évaluations sont lancées en même temps que le dispositif, ou l'action elle-même et pourtant, il s'agit là d'une garantie d'implication de l'ensemble des acteurs et de capacité d'agir sur les politiques publiques en temps réel. Évaluer a posteriori est incontournable mais agir sur l'action qui se déroule est une formidable opportunité d'agir en temps réel, notamment sur le champ de l'innovation ou de l'expérimentation.

Un autre enjeu est celui de la participation citoyenne. Si la communication sur les résultats de l'action publique de la Région Nouvelle-Aquitaine est nécessaire, celle du partage citoyen de ce même projet politique est un défi bien plus grand, et peut-être même une des clefs d'une sérénité sociale retrouvée : là où l'évaluation des politiques publiques peut apporter et nourrir l'argumentation, elle laissera moins de place aux certitudes stériles. L'évaluation est un partage, l'évaluation des politiques publiques, un partage politique.

Introduction

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a placé la démarche de l'évaluation des politiques publiques au cœur de son mandat politique en indiquant que « le rôle de la Région, plus que jamais, doit être de rendre efficaces et efficientes ses politiques publiques et de préparer l'avenir ».

En effet, dans un contexte inédit de fusion et d'exigence renforcée quant à l'efficacité et la pertinence des politiques de la Nouvelle-Aquitaine, la démarche d'évaluation constitue un outil central.

Elle permet, a posteriori, d'améliorer la définition, la mise en œuvre et l'impact des interventions de la Région.

Mais elle permet également d'accompagner, a priori, l'élaboration des nouvelles politiques régionales pour en assurer la pertinence au regard des attentes des citoyens et des territoires.

En ce sens, elle est un outil d'aide à la décision essentiel pour répondre aux nouveaux enjeux d'harmonisation des dispositifs des trois anciennes Régions.

Le contexte de fusion donne l'occasion à la collectivité de développer encore davantage la démarche de l'évaluation sur une échelle plus vaste et plus riche.

De plus, le CESER qui présente une sensibilité très forte autour de la thématique de l'évaluation, s'est vu conférer, par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi Notre), une mission de contribution aux évaluations et de mise en œuvre d'un suivi des politiques publiques régionales.

Dans ce cadre, le Président a souhaité que la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), instance ouverte et pluraliste, qui avait été installée dans un souci de transparence démocratique en mars 2014 au sein de la Région Aquitaine, soit mise en place au niveau de la nouvelle Région.

Par délibération de la séance plénière du 24 octobre 2016, le Conseil Régional a créé la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques Nouvelle-Aquitaine.

Ses principales missions sont :

- Développer la culture de l'évaluation,
- Renforcer l'expertise et le cadre méthodologique,
- Assurer la cohérence de la démarche globale,
- Développer la transparence démocratique.

La CEPP est présidée par un élu désigné par le Président de Région, elle associe une représentation des élus du Conseil Régional, du CESER, des experts, le DGS et l'Inspection Générale des Services.

A ce jour, sa composition est la suivante,

- le Président

- Thierry Perreau (EELV)

- 7 élus régionaux

- William Jacquillard (PS et apparentés)
- Martine Moga (MODEM)
- Véronique Marendat (UDI)
- Edwige Diaz (FN)
- Marie Costes (LR)
- Laurence Motoman (EELV)
- Benoît Biteau (PRG)

- 4 membres du CESER

- Michel Fourcade, Président de la commission B du CESER « approche de l'évaluation des politiques publiques » – collège organisations syndicales de salariés
- Maurice Borde, rapporteur de la commission B du CESER « approche de l'évaluation des politiques publiques » – collège personnalités qualifiées participant au développement régional
- Martine Ducasse, collègue entreprises et activités non salariées
- Annie-Claude Raynaud, collègue organismes et associations participant à la vie collective de la Région

- 1 expert désigné à titre permanent

- Joël Zaffran, enseignant en sociologie à l'Université de Bordeaux, chercheur au CNRS

Il est envisagé que la commission puisse mobiliser ponctuellement, sur une thématique particulière, un autre expert.

La CEPP s'est réunie à 8 reprises entre mars et décembre 2017 (24 mars, 11 avril, 16 mai, 11 juillet, 15 septembre, 20 octobre, 22 novembre, 5 décembre).

I / La structuration du dispositif d'évaluation

Le dispositif régional de l'évaluation a commencé à se structurer **par l'installation de la CEPP le 24 mars 2017** en présence du Président du Conseil Régional.

Celui-ci a souligné tout l'intérêt qu'il accordait à l'évaluation des politiques publiques, une instance, qui selon lui, « doit permettre d'alimenter la réflexion des élus, bousculer les certitudes et contribuer ainsi à l'amélioration de l'action publique ».

La démarche d'évaluation au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un double objectif d'amélioration de l'efficacité des politiques conduites et de développement de la transparence démocratique.

Pour la CEPP, l'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

Une réflexion sur les grands principes qui doivent guider la mise en œuvre des évaluations des politiques régionales a été initiée au sein de la CEPP.

Ainsi et en préambule de son activité, la CEPP s'inscrit d'une part dans les principes d'évaluation définis par la Société Française de l'Evaluation dans sa Charte de l'évaluation, la pluralité (prise en compte de la diversité des points de vue), la distanciation (impartialité et autonomie des évaluateurs), la compétence (besoin de compétences spécifiques), le respect des personnes (interdiction de révéler l'origine nominative des informations ou opinions), l'opportunité (vérifier que c'est bien d'une évaluation dont on a besoin), la responsabilité (mobilisation des moyens appropriés et des informations nécessaires).

D'autre part, elle a retenu des principes spécifiques à la Région Nouvelle-Aquitaine : la prise en compte de la transversalité des politiques régionales ; une plus grande implication des citoyens (des bénéficiaires potentiels), de l'amont à l'aval dans le processus d'évaluation des politiques, dans la définition et la réception des politiques ; la dimension pédagogique de l'évaluation auprès des parties prenantes (explicitation et appropriation des enjeux, constats et recommandations) ; l'intérêt de méthodes et outils innovants pour collecter, diffuser l'information et favoriser l'expression des parties prenantes.

Pour 2017, la CEPP oriente son travail, afin de répondre au mieux à sa mission et dans le respect de la posture et des principes adoptés, selon la feuille de route suivante :

- ✓ L'élaboration d'un programme d'évaluation 2017-2019 recensant l'ensemble des besoins de la collectivité dans ce domaine,
- ✓ La définition du périmètre d'intervention de la CEPP et la répartition des rôles dans la mise en œuvre des évaluations,
- ✓ L'élaboration des modalités de pilotage et de gouvernance des évaluations qui précise le rôle des membres de la CEPP et le regard porté de l'amont à l'aval du processus d'évaluation, le pilotage des évaluations transversales,
- ✓ Le développement de l'information/sensibilisation/formation auprès des élus (Vice-présidents, Commissions, comités exécutifs...) et des agents pour une culture commune de l'évaluation.

A - Le processus de planification des évaluations et le programme d'évaluations pour 2017

La mission de la CEPP consiste notamment à débattre et élaborer le programme d'évaluations conjointement aux propositions des services.

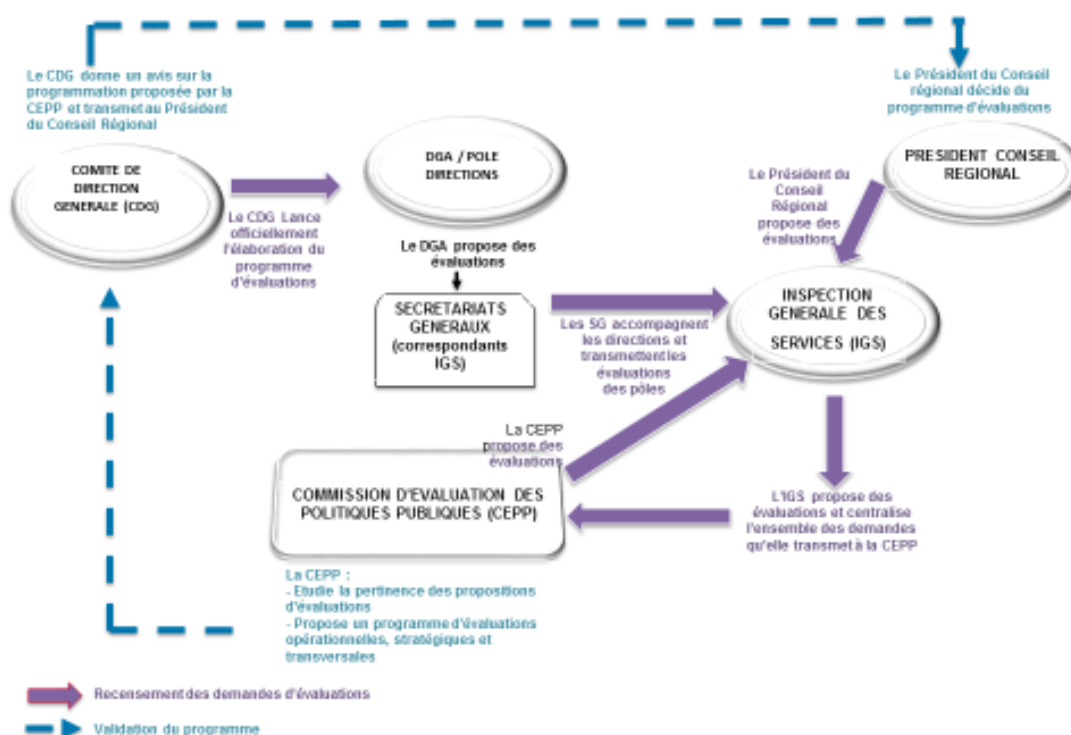
Le programme d'évaluations est défini conjointement entre les parties prenantes suivantes :

- ✓ le Président du Conseil régional,
- ✓ les responsables de la mise en œuvre des politiques, via les correspondants évaluation de l'IGS,
- ✓ la CEPP (notamment) et l'IGS.

L'IGS, point d'entrée identifié dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, centralise l'ensemble des demandes et présente un projet de programme d'évaluations à la CEPP.

La CEPP étudie la pertinence de l'ensemble des demandes d'évaluations au regard des critères définis dans la partie suivant « périmètre d'intervention de la CEPP ». Elle élabore un projet de programme d'évaluations qu'elle transmet au CDG pour avis, puis au Président pour décision.

Processus de planification



Ainsi, dans le respect de ce processus, plusieurs réunions de la CEPP ont porté sur la planification des évaluations.

Elles ont réellement permis d'échanger, dans une grande transparence démocratique, entre élus de sensibilités politiques différentes et membres du CESER, sur la démarche d'évaluation envisagée pour la collectivité, et d'aboutir, de manière consensuelle, à une programmation pour 2017 dans un 1^{er} temps, tout en poursuivant la réflexion sur le futur programme pour 2018 et 2019.

La CEPP a ainsi procédé à l'examen de toutes les propositions d'évaluation, émanant des services, des élus et du CESER, et exprimé des souhaits de reformulation ou de révision du périmètre.

L'IGS a ensuite retravaillé les thèmes, assurant le lien entre les demandes de la CEPP, les positions des pôles, des vice-présidents en charge des politiques pour certaines propositions.

Le programme d'évaluations pour 2017 a été soumis au Comité de Direction Générale pour avis le 16 mai, puis au Président pour validation le 23 mai.

Ce programme a également été présenté aux Vice-présidents le 12 juin.

Ce programme comporte 4 évaluations transversales relevant de la CEPP et mises en œuvre par l'IGS, et 6 évaluations opérationnelles, mises en œuvre par les pôles.

Objet d'une discussion approfondie en CEPP et d'un travail de concertation avec les services, il présente une grande variété de thématiques, ciblant les politiques essentielles et prioritaires de la Région (développement économique, formation professionnelle, aménagement du territoire).

Il comporte ainsi des évaluations de politiques transversales, certaines portant sur un champ large (ex : aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création et de reprise d'activité) et d'autres plus ciblées (ex : politique d'aide aux emplois associatifs), mais également des évaluations opérationnelles (ex : coopération avec la Chine).

Les évaluations transversales

- Aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création et de reprise d'activité
- Dispositif régional de soutien à la construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi
- Politique d'aide aux emplois associatifs
- Soutien à l'ingénierie territoriale

Les évaluations opérationnelles

- Accompagnement à la définition du dispositif d'évaluation du CPRDFOP
- Évaluation ex ante de la politique de soutien à la filière cinéma et audiovisuel
- Évaluation des actions conduites par la région Nouvelle-Aquitaine en direction de la Chine
- Évaluation ex ante de l'impact du transfert de compétences relatives au transport interurbain et au transport scolaire sur l'offre de service et la tarification
- Évaluation environnementale ex ante du SRADDET
- Évaluation des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la transition énergétique

B - Le périmètre d'intervention de la CEPP et la répartition des rôles des différentes parties prenantes de l'amont à l'aval de l'évaluation

La CEPP a mené une réflexion autour du champ d'action, de la portée de la méthode et de la portée de l'analyse pour définir son périmètre d'intervention :

Champ d'action :

- La politique comprend différents dispositifs ou actions et concerne plusieurs pôles par opposition à un périmètre restreint centré sur un dispositif, une action
- La politique relève d'une compétence légale ou obligatoire par opposition aux politiques volontaristes qui ne renvoient pas stricto sensu à des compétences régionales

Portée de la méthode :

- La méthode s'appuie sur des outils/techniques nouveaux ou peu développés
- La méthode s'appuie sur des investigations auprès des bénéficiaires/usagers et non pas uniquement auprès des gestionnaires et opérateurs des actions

Portée de l'analyse :

- L'analyse porte sur les effets/impacts d'une intervention et pas seulement sur les modalités de mise en œuvre et ce qui a été produit directement par celle-ci
- L'analyse s'intéresse au-delà des cibles directes aux autres cibles potentielles, aux autres parties prenantes et aux effets non voulus de l'intervention (externalités positives et négatives)

En conséquence, la CEPP distingue 3 types d'évaluations : transversale, stratégique ou opérationnelle.

- Une évaluation transversale doit être transpôles, intersites, s'intéresser aux différents bénéficiaires et parties prenantes, notamment au niveau de l'ensemble des effets produits. Elle peut s'appuyer sur des outils techniques nouveaux.
- Une évaluation ayant une portée stratégique reprend ces critères à l'exception du critère transpôles.
- L'évaluation opérationnelle porte sur un dispositif.

Les 2 premiers types d'évaluations questionnent les choix stratégiques de la collectivité, le troisième s'intéresse à la mise en œuvre des actions.

La CEPP se positionne uniquement sur les évaluations transversales et stratégiques, les évaluations de dispositifs relevant des services opérationnels.

La mise en œuvre récente des nouvelles politiques et dispositifs n'ayant pas encore produit de résultats significatifs, il a été décidé que les premières évaluations transversales porteraient pour l'essentiel sur des politiques ou des

dispositifs des anciennes Régions qui ont vocation à être poursuivis en Nouvelle Aquitaine.

L'organisation globale du dispositif est synthétisée dans le tableau ci-dessous. Il précise pour chacun des 2 grands types d'évaluations, opérationnelles d'un côté et stratégiques/transversales de l'autre, le rôle des différentes parties prenantes.

	<u>Evaluations opérationnelles</u> périmètre restreint (un dispositif, une action), analyse des processus de mise en œuvre, des résultats à court terme	<u>Evaluations de politiques transversales, Evaluations stratégiques</u> périmètre élargi (politique transversale, politique prioritaire), analyse des résultats à long terme
Qui propose ?	Les Services opérationnels	- Le Président du Conseil Régional - La CEPP - L'Inspection Générale des Services (IGS) ou les Services Opérationnels
Qui décide du programme d'évaluations ?	Le Président du Conseil régional	Le Président du Conseil régional
Qui décide du lancement ?	Pôle/Comité de Direction Générale (CDG)*	CEPP ou Comité de Direction Générale (CDG)
Qui met en œuvre et finance ?	Les Services, avec l'accompagnement méthodologique de l'IGS pour cadrer la mission : rédaction du CCTP, choix du prestataire, cadrage (l'IGS ne participe pas aux CoPil, ni aux CoTech)	-L'IGS sur des évaluations de politiques transversales (2/an maximum) -Les Services sur les évaluations stratégiques non transversales
Rôle de l'IGS	L'IGS est une ressource pour les correspondants. Le Directeur/Chef de service et le correspondant restituent l'avancement des évaluations à l'IGS. L'IGS a une vision d'ensemble de toutes les évaluations en cours et rend compte à la CEPP de leur avancement.	-L'IGS met en œuvre les évaluations transversales, en collaboration avec les services concernés. -L'IGS est garant du bon déroulement et de la qualité méthodologique des évaluations portées par les Services (participe aux Comités de Pilotage et éventuellement aux Comités Techniques, en appui des correspondants).

C - Le rôle de la CEPP dans le processus d'évaluation

La mission de la CEPP est de garantir d'un point de vue méthodologique le processus d'évaluation.

Par conséquent, elle souhaite porter un regard de l'amont à l'aval du processus.

- Avant l'évaluation, lors de la définition de la politique.
- Pendant l'évaluation, lors de l'élaboration du cahier des charges et du travail d'évaluation.
- Après l'évaluation, lors du suivi des recommandations.

Ainsi, concernant les évaluations transversales/stratégiques qui sont de son ressort, elle interviendra, par l'intermédiaire d'un de ses membres élus en co-pilotage avec le ou les Vice-présidents en charge de la politique. Les Vice-présidents et les membres de la CEPP suivent l'ensemble du processus d'évaluation.

La CEPP propose une présidence alternée, le représentant de la CEPP préside le COPIL dans sa phase amont (du cadrage à la fin de l'évaluation) et le Vice-président en charge de la politique prend la présidence dans la phase aval (élaboration et suivi des recommandations, mise en œuvre des politiques).

La CEPP a également souhaité la participation d'un second membre dans le comité de pilotage, en tant qu'observateur aux côtés du pilote, ce qui lui permettra de s'acculturer à la démarche.

Par ailleurs, 2 représentants du CESER sont associés à chaque COPIL (1 membre de la commission thématique concernée par l'évaluation et 1 membre de la commission « approche de l'évaluation des politiques publiques »).

Les travaux de la CEPP sur 2017 ont porté sur sa contribution à l'élaboration des questions évaluatives, concernant les évaluations transversales, relatives à :

- la pertinence : vérifier l'adéquation des objectifs aux besoins
- l'efficacité : vérifier que les effets attendus ont été produits grâce aux actions menées
- la cohérence interne : vérifier que les différents objectifs sont en relation logique les uns aux autres ou avec ceux des autres politiques de l'institution.
- la cohérence externe : vérifier que les objectifs correspondent ou contribuent à ceux des autres institutions agissant sur le territoire
- l'efficacité : vérifier que les réalisations et les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable
- l'utilité : vérifier la justification de l'intervention au regard non seulement aux effets attendus, mais aussi aux autres effets produits.

La CEPP joue également un rôle très actif par le pilotage de l'évaluation dès l'élaboration du cahier des charges et tout au long du processus.

Ainsi les élus de la CEPP désignés, pour chaque évaluation transversale, comme pilotes (cf. tableau ci-dessous pour les 4 évaluations transversales), créent et assurent le lien avec les Vice-présidents concernés (ils prennent contact dès le début du travail sur le cahier des charges, recueillent leur avis sur le périmètre, les questions évaluatives...).

Evaluations	Elus CEPP et VP concernés
Dispositif régional de soutien à la construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi	Pilote CEPP : Laurence Motoman Observateur CEPP : Edwige Diaz VP : Catherine Veyssy, Jean-Louis Nembrini, Françoise Jeanson
Soutien à l'ingénierie territoriale	Pilote CEPP : Thierry Perreau Observateur CEPP : Marie Costes VP : Gérard Vandembroucke, Philippe Nauche, Bernard Uthurry, Geneviève Barat
Aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création et de reprise d'activité	Pilote CEPP : Martine MOGA Observateur CEPP : William Jacquillard VP : Bernard Uthurry, Gérard Vandembroucke, Philippe Nauche, Catherine Veyssy
Politique d'aide aux emplois associatifs	Pilote CEPP : Véronique Marendat Observateur CEPP : William Jacquillard VP : Bernard Uthurry, Geneviève Barat, Philippe Nauche

II / L'avancement des travaux d'évaluations opérationnelles en 2017

A - Les évaluations en cours

Évaluation ex ante du soutien à la filière cinéma-audiovisuel

Mission d'appui à la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du CPRDFOP

Évaluation des actions conduites par la Région Nouvelle-Aquitaine en direction de la Chine

Évaluation environnementale ex ante du SRADDET

B - Les évaluations terminées

Évaluation des actions de promotion institutionnelle des langues régionales

Évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par le Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire (SPRI)

C - Les évaluations à lancer en 2018

Évaluation de dispositifs aides de rentrée scolaire

Évaluation ex ante de l'impact du transfert de compétences relatives au transport interurbain et au transport scolaire sur l'offre de service et la tarification

Évaluation des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la transition énergétique

III / La présentation en séance plénière du suivi de recommandations des évaluations menées antérieurement à la création de la CEPP Nouvelle-Aquitaine

La délibération du 24 octobre 2016 relative à la création de la CEPP prévoit notamment une mission de veille sur les recommandations adoptées.

De plus, la CEPP souhaite porter un regard de l'amont à l'aval du processus, soit jusqu'au suivi des recommandations.

Ainsi, en 2017, les constats, les recommandations, les actions mises en œuvre concernant plusieurs évaluations menées par l'ex-Aquitaine ont été présentées aux élus régionaux.

Elles ont nourri la réflexion sur les nouvelles politiques mises en œuvre :

- Évaluation des actions en faveur de la jeunesse en ex-Aquitaine (séance plénière du 10 avril). Cette évaluation centrée sur la période 2011-2015 recommande de mieux prioriser et cibler la politique jeunesse en réduisant le nombre de dispositifs pour accroître leur poids leur intensité et leur déploiement. Ces recommandations ont conduit à la création d'une direction dédiée à la jeunesse et à l'élaboration d'un schéma régional de la politique en direction des jeunes.
- Évaluation de la politique régionale en faveur de l'agriculture biologique en ex-Aquitaine (séance plénière du 26 juin). Centrée sur la période 2007-2014, l'évaluation met en avant ses effets positifs (meilleures coopération des acteurs, cohérence des actions...) sans en occulter les limites (peu d'efficacité de l'aide à la certification ou aux actions de promotion du grand public par exemple). Les recommandations (aide au conseil pour la commercialisation, renforcement du rôle de la commission régionale pour l'agriculture biologique, développement de la marque bio sud-ouest France ...) ont nourri l'écriture du Plan bio 2017-2020.
- Évaluation des actions de médiation et de valorisation conduites par les services Patrimoine et Inventaire de Nouvelle Aquitaine (séance plénière d'octobre). Cette évaluation conduite en 2015 et 2016 a mis en exergue un certain nombre d'enjeux portant sur la clarification des compétences, le maillage du territoire, la communication, la valorisation auprès du public... Des actions ont été programmées pour y répondre : harmonisation des pratiques de recherche inventaire général, expérimentation d'actions d'éducation artistique et culturelle sur les patrimoines des lycées, lettre d'information ...

Ce suivi des recommandations, qui démontre particulièrement l'utilité des évaluations, contribue pleinement à la diffusion de la culture de l'évaluation des politiques souhaitée par le Président.

IV / Le développement de la culture de l'évaluation

A - Les cycles de formation

➤ Après des membres de la CEPP

Préalablement à la séance d'installation de la CEPP, une session de formation à destination de ses membres (élus régionaux et membres du CESER) a été organisée le 16 mars 2017.

Ce séminaire d'une journée a été mis en place avec l'appui d'un consultant externe spécialisé en évaluation. Il aura permis aux membres de la CEPP de mieux cerner les enjeux liés au pilotage et à la mise en œuvre des évaluations des politiques régionales.

➤ Après des services

Deux sessions de formation, assurées en interne par des agents de l'IGS, ont été organisées en 2017 en direction des agents, directeurs ou chefs de service.

Un premier séminaire « d'initiation aux politiques publiques » a rassemblé 12 agents sur la journée du 29 juillet. Il a porté sur une définition de l'évaluation de politiques publiques et a présenté le dispositif d'évaluation arrêté en Nouvelle-Aquitaine.

Le 2 octobre, un second séminaire, dit d'approfondissement, a permis à 11 agents présents de s'initier à « préparer une commande d'évaluation » et « formaliser et mettre en œuvre une commande ».

B - La création de trois groupes de travail restreints

Le règlement intérieur de la CEPP prévoit dans son article 3.4 la constitution éventuelle de groupes de travail restreints.

3 groupes visant à mieux sensibiliser et mieux communiquer autour de l'évaluation ont été mis en place.

➤ Groupe de travail Communication

La CEPP a fixé à ce groupe un double objectif : promouvoir la culture de l'évaluation et assurer une diffusion la plus large possible des travaux d'évaluation menés par la Région. Il s'agit de sensibiliser à cette problématique tout à la fois les élus, les agents mais aussi tous les acteurs associés d'une manière ou d'une autre à la réalisation des évaluations (acteurs socioéconomiques et citoyens).

En août, le dispositif régional d'évaluation a fait l'objet d'un zoom dans la lettre interne diffusée aux agents. Un document à vocation pédagogique sera prochainement diffusé à l'ensemble des élus du Conseil régional.

En 2018, plusieurs supports seront progressivement utilisés pour toucher l'ensemble des publics visés :

- le web de la Région sur lequel les travaux d'évaluation seront mis en ligne,
- le journal d'information Nouvelle Aquitaine adressé à tous les foyers,
- les réseaux sociaux ...

➤ Groupe de travail formation

L'objectif de ce groupe porte prioritairement sur l'acculturation de l'évaluation des agents et des élus régionaux. A terme, il pourra étendre son champ d'action aux acteurs socioéconomiques du territoire et aux citoyens.

Dans un premier temps il a été souhaité qu'un document de sensibilisation, destiné aux élus régionaux, soit élaboré. Sa réalisation a été confiée au groupe de travail communication.

La réflexion est lancée autour d'un programme de sensibilisation/ formation, destiné prioritairement aux Vice-Présidents, aux élus délégués, à l'encadrement et par la suite à l'ensemble des élus.

De plus, l'idée d'un séminaire, co-organisé avec d'autres acteurs publics, a été évoquée : il permettrait un échange d'expériences en matière d'évaluation profitable à tous.

➤ Groupe de travail enseignement supérieur/master

Diffuser la culture de l'évaluation, c'est aussi développer des compétences en interne et en externe : c'est intégrer une part d'innovation (pistes nouvelles de l'évaluation), de créativité, avoir une entrée territoriale (fusion, nouvelle organisation), intéresser une équipe pluridisciplinaire (cartographe, géographe, sociologue, historien...). Le groupe de travail mis en place par la CEPP réfléchit à deux pistes d'actions :

1. En matière d'enseignement supérieur avec la création d'une option/mention ou d'un master agréé par le Ministère. Des contacts ont été pris avec l'université. Une première rencontre a eu lieu le 25 septembre avec des responsables de l'IEP de Bordeaux. De nouveaux rendez-vous sont prévus pour continuer la réflexion.
2. En matière de formation professionnelle continue :
 - Avec la création d'un module évaluation à destination des agents des collectivités territoriales. Des contacts seront pris avec le CNFPT qui vient de lancer une enquête sur l'évaluation dans les collectivités territoriales dans le but sans doute d'adapter son offre de formation.
 - Par une réflexion sur une démarche qualifiante et certifiante à destination des agents de la collectivité, en charge de l'évaluation.

C - La participation à des manifestations

La CEPP, par l'intermédiaire de son président, d'une élue, d'un membre du CESER, de la directrice et directrice adjointe de l'IGS, a participé à un atelier à l'occasion du Congrès des Régions de France qui s'est tenu à Orléans le 28 septembre, sur le thème « l'évaluation des politiques publiques est désormais un exigence démocratique, pour autant, dans un paysage institutionnel complexe quels peuvent en être son champ, ses résultats, ses limites » ?

Le président de la CEPP a présenté le dispositif régional de l'évaluation en Nouvelle-Aquitaine lors d'une table ronde dans le cadre des Journées Françaises de l'Evaluation les 16 et 17 novembre dont le thème général était : « Mieux décider, mieux piloter, l'évaluation au service d'une nouvelle intelligence de l'action publique ».

D - Les perspectives 2018

Mettre en œuvre les évaluations programmées

Les travaux de la CEPP ont longuement porté, préalablement la mise en œuvre de la programmation, à la définition de son périmètre d'intervention et sa contribution aux questions évaluatives concernant les évaluations transversales.

C'est pourquoi les évaluations transversales, programmées en 2017, seront mises en œuvre début 2018.

Compte tenu de leur complexité et de leur périmètre large, elles nécessiteront l'assistance de prestataires extérieurs.

La procédure formalisée prend la forme d'un accord-cadre suivi de marchés subséquents lors de l'expression de chaque besoin. L'accord-cadre permet le référencement de tous les marchés d'évaluations de la collectivité, d'avoir une vision globale et transversale des travaux menés (par l'IGS et les pôles), d'en connaître le coût sur 2 ans, et d'obtenir des calendriers de réalisation plus courts afin de mobiliser des experts plus rapidement.

Après la rédaction des cahiers des charges et le choix des prestataires, les évaluations entreront dans une phase opérationnelle. La récolte des données existantes, les analyses documentaires, les entretiens individuels et de groupe, les enquêtes et les études de cas... L'ensemble des informations collectées seront croisées au regard de chacune des questions évaluatives. Les COPIL feront état régulièrement de l'avancement des travaux. Des rapports intermédiaires seront présentés en septembre/octobre 2018 pour les deux premières évaluations et les rapports finaux (conclusions et recommandations) pour la fin d'année 2018, début 2019.

La CEPP proposera par ailleurs une planification des évaluations pour 2018/2019.

La CEPP projette la mise en place d'un groupe de travail sur la place des citoyens (bénéficiaires potentiels) dans les démarches d'évaluation.

Développer des actions de formation et de sensibilisation

Des nouvelles sessions de formations seront proposées aux élus régionaux et aux agents.

Communiquer sur l'évaluation

Les initiatives visant à valoriser les travaux et diffuser la culture de l'évaluation seront poursuivies. Le développement d'un espace spécifique à l'évaluation sur le site web régional et la réalisation de premiers « cahiers de l'évaluation » figurent parmi les chantiers prioritaires. La réflexion se poursuivra autour de l'utilisation des réseaux sociaux afin de sensibiliser un public plus large aux enjeux de l'évaluation.

Structurer un réseau régional de la Société française d'évaluation

La Région adhère à la Société Française de l'Evaluation (SFE). Elle projette de co-piloter la mise en place d'un club SFE au niveau régional pour réunir les acteurs locaux impliqués sur l'évaluation.